



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mali : arrêt de l'aide publique au développement

Question écrite n° 3604

Texte de la question

M. Stéphane Peu appelle l'attention de Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'information selon laquelle la France s'apprêterait à suspendre les financements de l'aide publique au développement en direction du Mali, y compris ceux qui transitent par des organisations humanitaires. Cette décision qui aurait été prise « il y a deux ou trois semaines » selon une source diplomatique citée dans un article consacré à ce sujet paru dans *Le Monde* en date du 17 novembre 2022, n'a fait l'objet d'aucune communication officielle. Si cette information venait à être confirmée, elle entraînerait des conséquences terribles sur le terrain. En effet, cette suspension interviendrait dans un contexte dans lequel 7,5 millions de personnes au Mali ont un besoin impérieux d'aide humanitaire, soit plus de 35 % de la population malienne et alors que ce pays est en 184e position de l'indice de développement humain (IDH). Dans un courrier, en date du 15 novembre 2022 Coordination Sud - collectif de 35 ONG françaises de solidarité internationale actives au Mali - demande au Président de la République de « revoir (sa) position » sans quoi notamment près de 70 projets de développement en cours ou prévus au bénéfice des plus pauvres dans le pays seraient immédiatement abandonnés. Il est évident, en effet, que cette décision percuterait de plein fouet les actions menées chaque jour sur le terrain par les ONG. Extrêmement préjudiciable pour les Maliens les plus démunis, cette suspension constituerait également une fuite en avant dommageable. Elle participerait ainsi un peu plus à la dégradation de la situation humanitaire et des relations entre les deux pays, alors qu'au contraire il faudrait renouer le dialogue en respectant la souveraineté de ce peuple et de ce pays. Il lui demande de s'exprimer sur le sujet à commencer évidemment par confirmer ou infirmer cette information.

Texte de la réponse

L'évolution du contexte politique et sécuritaire au Mali, conjuguée à la dégradation progressive des relations entre le Mali et ses partenaires internationaux et aux risques liés à la présence des mercenaires du groupe Wagner dans le pays, ont conduit la France à décider de l'adaptation de notre aide publique au développement dans le pays. Dans un premier temps, en février 2022, la France a donc suspendu ses projets de coopération transitant par l'Etat malien afin, notamment, d'éviter que nos financements ne soient détournés au bénéfice de Wagner. A la suite du discours du Premier ministre par intérim malien devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, venu acter la rupture assumée des autorités maliennes de transition avec leurs partenaires internationaux, et face au risque de détournement financier et politique de notre aide, la France a décidé de mettre fin à notre aide publique au développement au Mali, à l'exception notable de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence. Le 21 novembre dernier, ce sont les autorités maliennes de transition qui ont annoncé leur décision « d'interdire, avec effet immédiat, toutes les activités menées par les ONG opérant au Mali sur financement ou avec l'appui matériel ou technique de la France, y compris dans le domaine humanitaire ». La France a pris note de cette décision qui intervient malheureusement au détriment de la population malienne et alors que le travail réalisé par les ONG françaises, maliennes et internationales au Mali est essentiel. Compte tenu de la situation, la France a appelé les ONG françaises à se conformer à la décision des autorités maliennes de transition. Malgré ces évolutions concernant le Mali, la France maintient son engagement auprès des pays de

la région qui en font la demande, notamment pour appuyer leurs efforts visant à répondre aux vulnérabilités sociales et économiques que cherchent à exploiter les groupes terroristes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3604

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5728

Réponse publiée au JO le : [3 janvier 2023](#), page 98